



## Titre salarié temporaire -> Passeport talent

-----  
Par nicegate544

Bonjour,

Voici ma situation :

Je suis de Nationalité marocaine, avec un diplôme Master 2 Bac+5 en France obtenu en 2020.

- \* Obtention d'un M2 en France en Août 2020.
- \* Carte de séjour recherche d'emploi (Département Jura) : du 08/10/20 au 08/10/21
- \* CDD avec mon employeur actuel (Département Jura) de 01/09/20 au 28/02/21.
- \* CDI (Département Jura) de puis 01/03/21 jusqu'au aujourd'hui (même employeur)
- \* Demande et obtention d'autorisation de travail en avril 2021 (Département Jura) (retard de demande dû à la délivrance de diplôme par l'université)
- \* Premier titre de séjour salarié 1 an à compter du 08/10/21 au 08/10/22.

Suite à de potentiel opportunité d'emploi dans la région Lyonnaise, avec un salaire me permettant l'éligibilité à un Passeport Talent. Est-ce que j'aurais de problème à l'obtention de ce dernier auprès si je change d'employeur ?

Cordialement.

-----  
Par noura

Bonjour,

as-tu reçu une réponse? je suis actuellement dans la même situation, et je voudrais savoir si tu as pu changer de salarié à passeport talent?

merci en avance pour ton aide